



Département : AISNE.
Arrondissement : SOISSONS.
Canton : Villers-Cotterêts.

MAIRIE DE COYOLLES

1 Place de l'Eglise
Tel : 03 23 96 03 97
coyolles@wanadoo.fr

AVIS – INFORMATION AU PUBLIC

Projet : Aliénation du chemin rural dit « de la petite ferme »

Vu l'article L.161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.134-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration
Vu les articles R.161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Monsieur le Maire de la commune de COYOLLES doit organiser une mise à disposition du public du dossier de projet d'échange de parcelles et du chemin rural dit « de la petite ferme » pour une durée de vingt jours du jeudi 24 octobre 2024 au mardi 12 novembre 2024.

L'information du public pour l'opération citée en objet est réalisée selon les modalités suivantes :

- Un dossier de mise à disposition du public comprenant une notice explicative et un plan de division sera disponible en mairie de COYOLLES, 1 Place de l'Eglise, 02600 COYOLLES, où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux du public.
- Pendant la durée de la mise à disposition du public, chacun pourra prendre connaissance sur place du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.
- Michel Dard, commissaire enquêteur, recevra en personne en mairie de Coyolles, les observations du public :

_ le jeudi 24 octobre 2024, de 16h à 17h

- le mardi 12 novembre 2024, de 16 h 30 à 17 h 30.

- Une version numérique du dossier sera disponible en ligne pendant toute la durée de la mise à disposition du public sur le site internet de la commune : www.coyolles.site